

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5110e séance du Conseil de sécurité, tenue le 12 janvier 2005, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La question concernant Haïti », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité réaffirme le mandat complet de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tel qu'il a été défini dans les résolutions 1542 (2004) et 1576 (2004) et se déclare pour le maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Haïti aussi longtemps que nécessaire.

Le Conseil de sécurité souligne que la réconciliation nationale, la sécurité et le développement économique demeurent la clef de la stabilité en Haïti et, à cet égard, souligne également que l'ensemble des États Membres et des organisations internationales, singulièrement ceux de la région, doivent appuyer le Gouvernement de transition dans cette entreprise.

Le Conseil de sécurité appelle l'attention sur le rôle important joué par la MINUSTAH dans l'instauration d'un climat sûr et se félicite des récentes opérations menées conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne (PNH), notamment contre tous les groupes armés illégaux. Il fait néanmoins observer qu'il faut prendre de nouvelles mesures d'urgence pour continuer d'améliorer la sécurité. Le Conseil demande de nouveau à toutes les parties présentes en Haïti de respecter les droits de l'homme et de renoncer à recourir à la violence pour promouvoir leurs objectifs.

Le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement de transition à créer sans tarder la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, afin de traiter tous les groupes armés, en particulier les anciens membres de l'armée, de façon globale. Il fait observer que toute compensation doit faire partie d'une solution globale et durable.

Le Conseil de sécurité demande de nouveau aux institutions financières internationales et aux pays donateurs de verser sans tarder les fonds qu'ils ont annoncés à la Conférence internationale des donateurs pour Haïti, tenue en juillet 2004. Il reconnaît que la MINUSTAH, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les États Membres doivent aider le Gouvernement de transition à élaborer et mettre en œuvre en Haïti des projets de développement, ainsi que des projets à effet rapide. Le Conseil

05-20704 (F) 120105 120105

réaffirme qu'il faut aider le Gouvernement de transition à mettre au point une stratégie de développement à long terme pour Haïti, conformément aux priorités établies dans le cadre de coopération intérimaire.

Le Conseil de sécurité se félicite des mesures prises récemment par le Gouvernement de transition pour libérer certaines personnes détenues sans chef d'accusation ni jugement, et demande au Gouvernement de transition de réviser l'ensemble de ces affaires afin de garantir pleinement le droit d'être jugé équitablement et l'état de droit. À cet égard, le Conseil invite la MINUSTAH à continuer d'appuyer la formation des autorités judiciaires, policières et pénitentiaires haïtiennes aux droits de l'homme, afin d'assurer le respect des normes et règles internationales.

Le Conseil de sécurité encourage le Gouvernement de transition à continuer de prendre des mesures en vue d'instaurer un processus de dialogue national sans exclusive et de réconciliation et invite tous les acteurs politiques en Haïti à renoncer à la violence et à prendre part à ce dialogue sans tarder. Le Conseil appuie pleinement l'action que la Mission continue de mener pour faciliter cette entreprise.

Le Conseil de sécurité demande au Gouvernement de transition, avec l'aide de la MINUSTAH et de l'Organisation des États américains (OEA), de prendre, dans les meilleurs délais, les mesures voulues pour assurer la tenue en 2005 d'élections équitables et libres débouchant sur le transfert des pouvoirs à des autorités élues, et accueille avec satisfaction les décisions prises récemment par le Conseil électoral provisoire (CEP) aux fins de leur préparation. Il encourage tous les partis politiques ayant renoncé à la violence à participer aux élections.

Le Conseil de sécurité déclare son intention d'organiser une mission en Haïti avant le 1er juin 2005, qui pourrait peut-être être menée en même temps qu'une mission du groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité exprime sa gratitude aux pays qui fournissent du personnel à la Mission. Il engage les pays concernés à fournir dès que possible des contingents et du personnel de police en nombre suffisant pour atteindre l'effectif autorisé pour la MINUSTAH, en soulignant que l'achèvement rapide de ce processus est indispensable pour continuer d'assurer le succès de l'opération.

Le Conseil de sécurité déclare appuyer sans réserve le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, Juan Gabriel Valdés, et rend hommage à la MINUSTAH et à l'ensemble de son personnel pour leur action. »
